




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14138-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.223**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ENFANCE ET FAMILLE - DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2011'
POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES**

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ENFANCE ET FAMILLE - DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS 2011' POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, le dispositif d'aide aux départs en vacances et d'accès aux loisirs a beaucoup évolué pour adapter ses formules et proposer des actions conformes aux besoins des familles aixoises identifiés, lors des réunions de concertation ainsi que lors des bilans avec les partenaires associatifs et structures de proximité.

En ce sens, il constitue une réponse très attendue par les structures et les familles aixoises, nombreuses ou en difficulté, représentant un outil éducatif ainsi qu'un levier pédagogique pour permettre aux jeunes et aux familles de se responsabiliser.

Ainsi, la participation de la Ville aura permis en 2010, en partenariat avec les équipements de proximité, d'accompagner les départs en séjours pour des enfants et jeunes Aixois pendant les vacances de printemps, d'été et de Noël.

Ce sont aussi 1736 journées d'accueil en centres de loisirs aixois qui ont été aidées, et une quinzaine de sorties éducatives représentant plus de 500 enfants et jeunes ayant participé à une journée à thème. Enfin, les séjours familiaux, en week-end ou à la semaine, en été ou en décembre ont poursuivi leur développement avec des destinations diversifiées (mer, montagne, campagne).

Au total, plus d'un millier de personnes ont bénéficié d'une aide au départ en centre de vacances, ou d'accès à un accueil de loisirs, de sortie éducative ou encore d'un premier départ en séjour familial.

Le dispositif “ Aide aux Vacances et Loisirs ” consiste pour l’année 2011 en une continuité des aides à apporter aux familles, tout en évoluant, en concertation avec celles-ci et en partenariat avec les acteurs de terrain, sur les besoins à satisfaire (séjours familiaux et sorties à thème) ou à adapter (séjours collectifs jeunes).

Ces opérations qui sont proposées tous les mercredis et vacances scolaires, printemps, été, toussaint et hiver, représentent un budget global de 145 000 € et qui se compose comme suit :

1 - Emission des chèques ALSH, préservant l’accès aux loisirs de proximité.

Destinée aux familles nombreuses ou démunies, cette aide individuelle a été portée à 3,50 € par jour en 2009 pour une durée maximale de deux semaines (10 jours).

En 2011, sa valeur restera inchangée, et en regard du quota des années précédentes, ce sont 1500 à 2000 journées qui seront financées sur l’enveloppe globale.

2 - Emission de chèques partenaires, vacances séjours spécifiques.

Dans le cadre d’un projet global, afin d’encourager le départ des jeunes des quartiers, il s’agit de poursuivre le partenariat avec les centres sociaux et équipements de proximité qui donne lieu à des départs accompagnés par l’encadrement habituel de ces structures.

Cette formule, valorisante sur le plan éducatif et rassurante pour les familles, a été revalorisée depuis 2009 de 30 à 35 € par jour, reconduite en 2010 et sera reconduite en 2011.

3 - Emission de chèques familles, en partenariat avec les équipements de terrain.

Initiée depuis plusieurs années, cette action revêt un caractère éducatif indéniable sur le plan du travail réalisé au cours de l’année avec les parents sur les quartiers.

Depuis 2009, les destinations ont été élargies à des séjours en Ardèche, et en bord de mer dans l’Hérault, tout en maintenant les séjours été et hiver dans les Hautes-Alpes.

Devant la demande toujours forte de cette formule, il s’agit en 2011 de continuer à développer cette action qui donne aux familles les moyens de découvrir un autre environnement, en renforçant la fonction parentale ou en recréant le lien parents-enfants par la réalisation d’un projet, et la pratique d’activités en commun.

En réservant un lieu d’accueil adapté au concept de vacances familiales, et en impulsant un catalogue d’activités et de services à découvrir, cette action propose de préparer, d’inciter à un départ en vacances pour familles à faibles revenus. Elle permet une ouverture culturelle favorisant le respect de l’environnement et l’épanouissement personnel au sein de la cellule familiale.

4 - Actions spécifiques(hors été)

Comme chaque année, des sorties éducatives à la journée, sur un week-end, ou à la semaine sont proposées pour compléter ce dispositif, en concertation avec les structures œuvrant sur les quartiers. Il s’agit dans tous les cas de préparer et de réaliser des séjours (soit pour les enfants, soit pour les jeunes, soit pour les familles) qui sont l’aboutissement d’un travail de terrain auprès d’une activité des centres aérés, ou d’un prolongement illustrant l’ouverture prônée par l’accompagnement à la scolarité, ou encore l’expression d’un besoin de partager en famille.

Les périodes à reconduire sont en priorité les mercredis de juin, les vacances de Toussaint et les week-ends de découverte à la neige.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en œuvre de ce dispositif 2011 d’aide aux départs en séjours de vacances, aux accueils en loisirs de proximité et de soutien à la parentalité,

- **DIRE** que ces actions d'un total de 145 000 € sont inscrites au budget de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante sur la ligne n° 924 23 6288 1772 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.223 - ENFANCE ET FAMILLE - DISPOSITIF 'AIDE AUX VACANCES ET LOISIRS
2011' POUR LES ENFANTS ET FAMILLES AIXOISES**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**